



Caisse de dépôt et placement
du Québec

NOUS INVESTIR

**POUR ALLER PLUS LOIN EN TANT
QU'ENTREPRISE
RESPONSABLE**



PROFIL

La Caisse de dépôt et placement du Québec est une institution financière qui gère les capitaux d'une vingtaine de déposants, majoritairement des régimes publics de retraite et d'assurance. Entreprise d'État créée en 1965, elle figure aujourd'hui parmi les principaux gestionnaires de fonds institutionnels en Amérique du Nord.

La Caisse investit les fonds de ses déposants au Québec, au Canada et à l'étranger, dans une gamme étendue de produits financiers, incluant les titres à revenu fixe, les actions, les placements directs dans les entreprises, les immeubles, le financement immobilier et les fonds de couverture. Elle cherche ainsi à tirer parti des occasions d'investissement qui se présentent dans tous les marchés et les régions du monde, afin d'en faire profiter les régimes dont elle gère les fonds.

MISSION

«La Caisse a pour mission de recevoir des sommes en dépôt conformément à la loi et de les gérer en recherchant le rendement optimal du capital des déposants dans le respect de leur politique de placement tout en contribuant au développement économique du Québec.»

Loi sur la Caisse de dépôt et placement du Québec, article 4.1

VALEURS

Les dirigeants et les employés de la Caisse partagent des valeurs qui orientent les façons de faire de l'institution : l'excellence, l'éthique, l'audace et la transparence.

AMBITION

En visant l'excellence dans tous les domaines, la Caisse entend devenir une organisation de référence parmi les gestionnaires de fonds institutionnels.

LES PARTIES PRENANTES DE LA CAISSE

LE GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

La Caisse est un mandataire du gouvernement, qui nomme le président et les membres du conseil d'administration, et approuve la nomination, par le conseil, du président et chef de la direction.

LES DÉPOSANTS

Les déposants sont en majorité des régimes de retraite et d'assurance qui confient la gestion de leurs fonds à la Caisse. Leur objectif commun est de faire fructifier l'argent versé par leurs cotisants afin de répondre à des besoins futurs, par exemple, pour payer des rentes de retraite ou des indemnités en cas d'accident.

LES COTISANTS

Quelque 60 % des cotisants à ces régimes sont des individus. La grande majorité des Québécois participent à l'un d'entre eux et sont ainsi concernés par les rendements obtenus par la Caisse. Par exemple, plus de 3,7 millions de Québécois cotisent au Fonds du Régime de rentes du Québec, et plus de 5 millions au Fonds d'assurance automobile du Québec.

LES ENTREPRISES

Le portefeuille de la Caisse compte des investissements dans plus de 3000 entreprises inscrites en Bourse et dans de nombreuses entreprises privées.

LES CLIENTS

En plus des fonds des déposants, la Caisse administre ou gère des biens pour des clients, principalement dans le secteur immobilier.

LES EMPLOYÉS

La Caisse compte quelque 900 employés ; ses filiales SITQ et Ivanhoé Cambridge en comptent plus de 1600.

LES PARTENAIRES

La Caisse conclut des partenariats en vue de procéder à des investissements en partageant l'expertise et les risques. Elle entretient aussi des relations avec divers intervenants financiers et d'affaires afin, entre autres, de discuter des grands enjeux propres au monde de l'investissement.

LES FOURNISSEURS

La Caisse traite avec divers fournisseurs de biens et de services : gestionnaires de fonds, spécialistes des technologies de l'information, conseillers juridiques et vérificateurs.

TABLE DES MATIÈRES

2	MESSAGES
4	GOUVERNANCE
10	INVESTISSEMENT RESPONSABLE
16	DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE
22	EMPLOYÉS
27	COLLECTIVITÉ

MESSAGE DU PRÉSIDENT DU CONSEIL



A handwritten signature in black ink, appearing to read 'P. Brunet'.

Pierre Brunet
Président du conseil d'administration

La Caisse de dépôt et placement du Québec, véritable institution au sein de notre société, est aujourd'hui connue et respectée partout dans le monde pour la qualité de son personnel et le professionnalisme qui l'anime. C'est donc avec beaucoup de fierté que j'ai accepté, en 2005, la présidence de son conseil d'administration.

J'ai aussi accepté cette responsabilité parce que la Caisse, tout en étant centrée sur sa mission, avait le souci d'agir en conformité avec des valeurs que je partage sans réserve : l'excellence, l'éthique, l'audace et la transparence. Ces valeurs nous ont inspirés dans notre engagement à faire de la Caisse une organisation de référence en matière de gouvernance.

L'adoption de bonnes pratiques de gouvernance est une des manifestations les plus significatives de la responsabilité d'entreprise et c'est pourquoi nous en avons fait une priorité. Beaucoup a été accompli à cet égard, à l'initiative de la direction, avec l'appui des collègues du conseil d'administration et la collaboration des employés.

La publication de ce document marque une nouvelle étape, celle de faire connaître ce que nous avons réalisé et d'indiquer le sens dans lequel nous évoluons. Je m'associe avec plaisir à cette démarche et réitère l'engagement du conseil d'administration à s'investir pour aller plus loin.

MESSAGE DU PRÉSIDENT ET CHEF DE LA DIRECTION



Henri-Paul Rousseau

Henri-Paul Rousseau
Président et chef de la direction

Gérer une entreprise avec une vision à long terme, en prenant en compte un large éventail de facteurs susceptibles d'influer sur la rentabilité et le développement : voilà une approche qui n'est pas nouvelle. En effet, les organisations dont le succès s'inscrit dans la durée sont attentives aux besoins de leurs clients, à la qualité de leurs produits, à la compétence et à la loyauté de leurs employés, à la fiabilité des fournisseurs et aux aspirations des collectivités dans lesquelles elles s'enracinent.

Ce qui est nouveau, c'est de considérer une telle approche non seulement comme une stratégie, mais comme une responsabilité qui incombe à chaque entreprise. Et le fait d'en rendre compte à l'ensemble des parties concernées par les activités de l'entreprise est également nouveau.

La Caisse de dépôt et placement du Québec adhère sans réserve aux principes liés à cette évolution, d'autant plus naturellement que sa mission l'amène à considérer des perspectives à long terme, tout comme son statut d'entreprise d'État l'incite à faire preuve de transparence. Cela dit, la mesure de la performance des entreprises quant à la gestion des incidences sociales et environnementales de leurs activités est loin d'avoir atteint la même maturité que celle de la performance financière. Les progrès en ce sens sont cependant considérables, et les bases sont jetées. Dorénavant, c'est la contribution des uns et des autres qui fera évoluer la pratique, de telle sorte que des normes se dégageront et s'imposeront. Nous nous inscrivons dans le mouvement en publiant ce premier survol de l'exercice de notre responsabilité d'entreprise.

Il va sans dire que les enjeux en cette matière diffèrent selon le secteur d'activité. Pour un gestionnaire de fonds et investisseur comme la Caisse, les enjeux dominants sont sans conteste la qualité de la gouvernance et la prise en compte des aspects sociaux et environnementaux de l'investissement. En effet, l'importance accrue des grands investisseurs dans l'économie mondiale s'accompagne d'une prise de conscience de leur pouvoir d'influence et des responsabilités qui en découlent. Nous faisons donc état de nos progrès à cet égard, comme de nos interventions pour accentuer la rigueur et la transparence dans la gestion des fonds que nous confient les déposants. Nous décrivons aussi les principaux gestes posés en vue de maximiser notre contribution au développement économique du Québec, et d'être un employeur recherché et une entreprise citoyenne.

J'espère sincèrement que cette publication contribuera à mieux faire connaître cette grande institution financière qu'est la Caisse, et ses efforts pour mériter la confiance des Québécois, en obtenant les rendements attendus tout en adoptant des pratiques responsables à tous égards.

NOUS ADOPTONS LES MEILLEURES PRATIQUES DE GOUVERNANCE



NOTRE OBJECTIF

RÉUNIR LES CONDITIONS POUR QUE :

- / LES BONNES DÉCISIONS SOIENT PRISES ET MISES EN APPLICATION ;
- / LES RESSOURCES SOIENT BIEN UTILISÉES ;
- / LES ADMINISTRATEURS, LES DIRIGEANTS ET LES EMPLOYÉS RESPECTENT DES RÈGLES D'ÉTHIQUE EXIGEANTES ;
- / L'INFORMATION SUR LES ACTIVITÉS ET LES RÉSULTATS SOIT EXACTE ET DISPONIBLE EN TEMPS OPPORTUN ;
- / LA PERFORMANCE SOIT ÉVALUÉE RÉGULIÈREMENT.

Selon la définition de l'OCDE¹, la gouvernance fait référence aux relations entre la direction d'une entreprise, son conseil d'administration, ses actionnaires et d'autres parties prenantes. Elle détermine également la structure par laquelle sont définis les objectifs d'une entreprise, ainsi que les moyens de les atteindre et d'assurer une surveillance des résultats obtenus.

Durant les dernières années, la Caisse a sensiblement amélioré sa gouvernance. Pour y arriver, nous nous sommes inspirés des meilleures pratiques dans le domaine, en les adaptant à notre situation. Les améliorations apportées touchent des aspects fondamentaux comme le conseil d'administration, la planification des activités, le contrôle, la divulgation de l'information, l'utilisation des ressources et l'éthique.

¹ OCDE (Organisation de coopération et de développement économiques), *Principes de gouvernement d'entreprise de l'OCDE*, 2004.

1.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION REVOIT PÉRIODIQUEMENT LES STRATÉGIES D'AFFAIRES ET LES POLITIQUES IMPORTANTES DE LA CAISSE. IL APPROUVE LA STRUCTURE ORGANISATIONNELLE, ÉTABLIT DES NIVEAUX DE RISQUE ACCEPTABLES ET S'ASSURE ÉGALEMENT QUE LA DIRECTION MET EN ŒUVRE LES POLITIQUES ADOPTÉES ET VEILLE À L'EFFICACITÉ DES CONTRÔLES INTERNES.

Toute entreprise bien gérée doit se doter d'un conseil d'administration compétent, indépendant et disposant des moyens requis pour jouer son rôle efficacement. À cet égard, d'importants progrès ont été réalisés.

UN RÔLE ÉLARGI

- / Le conseil d'administration nomme le président et chef de la direction. Il fixe aussi sa rémunération et ses conditions d'emploi.
- / Il approuve les projets d'investissement les plus importants.
- / Il approuve le plan de vérification interne et contrôle son application.
- / Il a droit de regard sur la rémunération des employés et la gestion des ressources humaines.

UNE COMPÉTENCE ASSURÉE

- / La nomination des membres indépendants du conseil d'administration se fait en fonction d'un profil précis d'expertise et d'expérience.
- / Les membres du conseil assistent à des sessions d'information qui leur permettent d'approfondir leur connaissance des activités de la Caisse.
- / Au besoin, le conseil et ses comités peuvent faire appel à des experts externes pour les appuyer dans leurs travaux.

DES RÈGLES DE FONCTIONNEMENT PRÉCISES

- / Les rôles et responsabilités du conseil et de son président, ainsi que des comités et de leur président, sont précisés dans des mandats écrits.
- / Chaque année, les membres évaluent l'efficacité avec laquelle le conseil s'acquitte de ses responsabilités. Cette évaluation porte sur la planification et le suivi des résultats, l'application des politiques, la prise de décisions ainsi que la contribution de tous les membres du conseil, de la direction et des présidents de comités.

UNE INDÉPENDANCE ET DES RÈGLES D'ÉTHIQUE

- / Les postes de président du conseil et président et chef de la direction sont distincts.
- / Les deux tiers des membres du conseil d'administration, dont le président, sont indépendants.
- / Seuls des administrateurs indépendants peuvent siéger aux comités de vérification, des ressources humaines, ainsi que de gouvernance et d'éthique.
- / Les administrateurs ont régulièrement des discussions sans la présence de la direction.
- / Lorsqu'il le souhaite, le conseil peut discuter avec les responsables de la vérification interne, de la gestion du risque et des affaires juridiques, sans la présence de la direction.
- / Les administrateurs adhèrent à un code d'éthique et de déontologie rigoureux.

2.

LA PLANIFICATION DES ACTIVITÉS

AFIN DE TRADUIRE SA RÉFLEXION EN ORIENTATIONS CONCRÈTES, LA CAISSE S'EST DOTÉE D'UN PLAN STRATÉGIQUE ÉCHELONNÉ SUR TROIS ANS. EN PLUS D'ORIENTER ET D'ENCADRER L'ACTION DE LA CAISSE, CELUI-CI SERT À ÉTABLIR LES OBJECTIFS DU PLAN D'AFFAIRES ANNUEL.

Le plan stratégique, le plan d'affaires et les ressources pour les réaliser sont établis par la direction et approuvés par le conseil d'administration. Chaque secteur d'affaires est responsable de la réalisation d'une partie du plan d'affaires annuel. Les contributions individuelles sont déterminées conjointement par l'employé et son chef d'équipe, puis approuvées à un niveau supérieur.

Ce processus de planification clarifie les objectifs et contribue à la cohérence des actions dans toute l'organisation.

3.

LE CONTRÔLE

LA CAISSE GÈRE DES FONDS IMPORTANTS, INVESTIS SOUS DIFFÉRENTES FORMES, DANS PLUSIEURS SECTEURS ET DANS TOUTES LES RÉGIONS DU MONDE.

L'ampleur et la complexité de ces activités exigent la mise en place de moyens de contrôle pour assurer le respect des politiques de placement des déposants, des politiques d'investissement de chaque portefeuille spécialisé ainsi que des règles en vigueur. La gestion des risques, la conformité et la vérification sont des composantes importantes du contrôle, indépendantes des processus d'investissement.

Comme ces moyens de contrôle sont nombreux et souvent complexes, une politique générale, la Politique sur le contrôle interne, en orchestre la cohérence globale.

LA GESTION DES RISQUES

Comme toute entreprise, la Caisse est exposée à des risques, dont certains peuvent compromettre l'atteinte de ses objectifs. Ces risques sont de trois ordres : d'affaires, financiers et opérationnels.

Les risques d'affaires sont liés aux orientations stratégiques de la Caisse et à leur mise en œuvre. L'adoption de stratégies d'investissement inadéquates ou une allocation de ressources qui ne correspondrait pas aux priorités en sont des exemples.

Il va sans dire que, pour un investisseur, les risques financiers revêtent une grande importance. Ils comprennent :

- / le risque de marché, soit le risque de perte découlant de la fluctuation de la valeur marchande des instruments financiers, comme le fléchissement du cours des actions ;
- / le risque de crédit, qui est la possibilité de subir une perte à la suite de la défaillance d'un emprunteur ou de la baisse de qualité de son crédit ;
- / le risque de liquidité, soit celui de ne pouvoir respecter des engagements sans devoir se procurer des fonds à un prix anormalement élevé ou de vendre des actifs, ou encore la perte de liquidité de certains actifs.

Cela dit, tout investissement comporte un risque, et l'objectif de la Caisse n'est pas de l'éliminer complètement. Il y a d'ailleurs un lien entre le risque et le rendement. Les placements présentant un faible risque, comme les obligations, ont généralement un faible rendement. À l'inverse, un risque plus élevé est compensé par un rendement supérieur. Il est clair que pour atteindre le rendement à long terme attendu par les déposants, de l'ordre de 7 %, la Caisse ne peut détenir un portefeuille composé uniquement d'obligations.



Le niveau de risque acceptable pour obtenir le rendement souhaité est donc une décision stratégique prise par chacun des déposants et par le conseil d'administration de la Caisse. Cette décision se traduit par un portefeuille comprenant divers types de placement.

La première condition pour bien gérer le risque est évidemment d'être en mesure de l'identifier et de l'évaluer. Pour ce faire, un très grand nombre de facteurs doivent être pris en considération, ce qui nécessite une expertise et une capacité d'analyse considérables. La Caisse a déjà fait des investissements importants en ce sens et poursuit ses efforts d'amélioration.

Il est aussi essentiel de se doter d'un cadre rigoureux de gestion du risque qui :

- / fixe des balises pour que les activités d'investissement s'inscrivent à l'intérieur des limites fixées par les déposants et le conseil d'administration ;
- / précise la responsabilité des différents intervenants.

La Politique de gestion intégrée des risques fournit l'encadrement nécessaire à la prise de décision d'investissement. Elle identifie, entre autres, trois niveaux de contrôle :

- / le premier est assumé par les gestionnaires dont les décisions sont encadrées par les politiques de placement des déposants, les politiques d'investissement des portefeuilles spécialisés et les différentes limites précisées dans les directives ;
- / le deuxième niveau de contrôle est exercé par la direction, qui se réfère au même encadrement, appuyée dans ce rôle par des équipes indépendantes des gestionnaires de portefeuille ;
- / le conseil d'administration, par l'entremise de son comité de vérification et de son comité de gestion des risques, exerce le troisième niveau de contrôle.

La politique fixe également des limites relatives à l'autorisation des transactions, les plus importantes devant être approuvées par le conseil d'administration.

Enfin, elle précise le mode de gouvernance et les règles appropriées pour chaque type de risque.

LA CONFORMITÉ

La fonction de conformité permet d'assurer le respect des lois, règlements, politiques et directives dans toutes les activités de la Caisse. On l'exerce en faisant d'abord connaître ces règles au sein de l'organisation, puis en surveillant leur application.

À la Caisse, l'observation des politiques de placement des déposants et des politiques d'investissement des portefeuilles spécialisés est vérifiée régulièrement. Des certificats de conformité sont transmis par la suite à la direction, au conseil d'administration et aux déposants.

LA VÉRIFICATION

L'équipe de vérification interne est chargée d'évaluer l'efficacité des systèmes et des processus de gestion de risques, de contrôle et de gouvernance. Cette unité soumet son plan annuel directement au comité de vérification du conseil d'administration, ce qui lui assure l'indépendance requise pour mener à bien ses mandats. Depuis 2006, cette équipe œuvre à améliorer l'environnement général de contrôle. Elle évalue aussi l'environnement de contrôle lié à la gestion des systèmes informatisés.

Enfin, la surveillance externe est exercée par le Vérificateur général du Québec, des experts comptables indépendants, ainsi que par trois agences de notation de crédit.

4.

LA DIVULGATION DE L'INFORMATION

POUR MÉRITER LA CONFIANCE DE SES ACTIONNAIRES, EMPLOYÉS, CLIENTS ET FOURNISSEURS, UNE ENTREPRISE DOIT TRANSMETTRE L'INFORMATION FINANCIÈRE LA PLUS EXACTE, CLAIRE ET EXHAUSTIVE QUI SOIT.

À la Caisse, deux politiques encadrent ce processus : la Politique de divulgation de l'information et la Politique d'attestation financière. La première découle de l'engagement à fournir une information de qualité et fixe les règles à suivre et les mécanismes à mettre en place pour y parvenir.

La seconde, la Politique d'attestation financière, inspirée des modèles les plus exigeants élaborés par les organismes de réglementation des marchés financiers nord-américains, vise à assurer :

- / que l'information devant figurer dans les documents annuels (états financiers cumulés vérifiés, tableaux de rendements vérifiés, communiqué de presse sur les résultats et rapport annuel) est disponible dans les délais requis ;
- / que la Caisse divulgue de l'information financière fiable et des états financiers cumulés établis conformément aux principes comptables reconnus du Canada.

Comme étape ultime de validation, la politique prévoit que le président et chef de la direction ainsi que le premier vice-président, Finances et opérations, signent les attestations financières incluses dans le rapport annuel.

Outre les informations financières, le rapport annuel expose les progrès accomplis dans la mise en œuvre du plan stratégique, la situation dans les différents secteurs d'investissement et la contribution au développement économique du Québec. Il est sans conteste le principal instrument de communication de la Caisse et sa préparation fait l'objet de beaucoup d'attention. Non sans succès d'ailleurs : le rapport a en effet été remarqué ces dernières années, tant pour sa qualité générale que pour sa présentation.

En plus de la diffusion du rapport annuel, la Caisse tient à jour l'information dans son site Internet et émet des communiqués de presse lorsque surviennent des événements ou des décisions d'intérêt général. Les dirigeants, en particulier le président et chef de la direction, profitent également des tribunes qui leur sont offertes pour mieux faire connaître l'organisation.

5.

L'UTILISATION OPTIMALE DES RESSOURCES

LA CAISSE EST CONSCIENTE DE L'IMPORTANCE POUR LES DÉPOSANTS ET LEURS COTISANTS DES FONDS QU'ILS LUI CONFIENT.

Elle entend gérer ces fonds dans un souci d'utilisation optimale des ressources. C'est donc avec son plein accord que l'obligation de préparer tous les trois ans un plan à cet égard a été inscrite dans sa loi constitutive.

Le plan vise à améliorer les processus, systèmes et outils utilisés dans la gestion des ressources d'investissement (avoir des déposants et répartition de l'actif) et des ressources d'exploitation (budget, ressources humaines, technologiques et d'information). Il prévoit des actions diverses, comme l'intensification du recrutement en ligne, la mise au point d'un plan de relève pour les emplois clés, la réalisation d'un sondage auprès des déposants et l'automatisation de la production de tableaux de bord.

L'amélioration de l'utilisation des ressources nécessite un effort continu, dont les priorités sont en bonne partie dictées par le plan stratégique. C'est pourquoi les périodes de planification des deux documents coïncident. L'utilisation optimale des ressources est également soumise à la vérification interne.

6.

L'ÉTHIQUE

TOUT COMME LES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION, LES DIRIGEANTS ET L'ENSEMBLE DES EMPLOYÉS ADHÈRENT À UN CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE EXIGEANT.

Tous les employés, anciens et nouveaux, reçoivent une formation sur le *Code d'éthique et de déontologie à l'intention des dirigeants et des employés*. Chacun doit confirmer par écrit qu'il a respecté le Code au cours de l'année écoulée et qu'il s'engage à le faire au cours de l'année qui suit. Les consultants doivent aussi s'engager par écrit à respecter ce même Code.

Les administrateurs, les employés et les dirigeants doivent déclarer tout intérêt ou activité qui pourrait entrer en conflit avec ceux de la Caisse. De plus, aucune transaction personnelle sur les actions,

les instruments financiers dérivés sur actions, les obligations de sociétés et les unités de fiducies de revenu ne peut être effectuée par un employé sans autorisation préalable. Pour leur part, les dirigeants doivent, le cas échéant, confier à une fiducie la gestion de leur portefeuille de titres assujettis à la préautorisation, et ce, sans droit de regard. Le but est d'éviter l'utilisation ou même l'apparence d'utilisation à son avantage de renseignements obtenus dans le cadre du travail.

Enfin, les employés doivent déclarer toute situation non conforme au Code à leurs supérieurs ou à la personne responsable de l'application du code d'éthique. Ils peuvent aussi utiliser à cette fin une ligne téléphonique strictement confidentielle.

UNE RELATION DE CONFIANCE

À MON ARRIVÉE À LA RÉGIE DES RENTES DU QUÉBEC, EN 2003, JE ME SUIS VU NOTAMMENT CONFIER LA RESPONSABILITÉ DES RELATIONS AVEC LA CAISSE DE DÉPÔT ET PLACEMENT DU QUÉBEC. J'AI CONSTATÉ ASSEZ TÔT QUE LES RAPPORTS ENTRE LES DEUX ORGANISATIONS ÉTAIENT EN ÉVOLUTION. TOUT N'ÉTAIT PAS PARFAITEMENT DÉFINI, MAIS IL Y AVAIT DE L'OUVERTURE DE PART ET D'AUTRE ET UNE VOLONTÉ AFFIRMÉE DE COLLABORATION ET DE TRANSPARENCE.

Quelques années auparavant, une réflexion avait été menée sur le financement à long terme du Régime de rentes du Québec. Le gouvernement avait décidé, en 1997, que le taux de cotisation serait augmenté graduellement jusqu'à 9,9 %. Mais il fallait aussi assurer la stabilité à très long terme de ce taux. La Régie a, dès lors, porté une plus grande attention à la deuxième source de financement du régime, le rendement des fonds confiés à la Caisse, et par conséquent à la politique de placement, son principal outil pour atteindre cet objectif.

Quand j'ai été associée au dossier, il était déjà acquis que la Régie serait responsable de l'établissement et de la révision de cette politique avec le soutien et le conseil de la Caisse. La Régie est, bien sûr, la mieux placée pour déterminer les besoins financiers actuels et futurs du Régime de rentes du Québec. Par exemple, plus de 3,7 millions de Québécois cotisent au Régime et environ 1,5 million en sont bénéficiaires. Le nombre de retraités ira en croissant et leur espérance de vie continuera aussi d'augmenter. Nous évaluons régulièrement l'impact de ces facteurs et de plusieurs autres sur l'équilibre financier du Régime. Nous déterminons aussi le niveau de risque global acceptable et les types de placement les mieux adaptés à la situation.



MIREILLE FILLION
Vice-présidente, Politiques et programmes
Régie des rentes du Québec

Les changements apportés à la loi sur la Caisse sont venus préciser son rôle et celui des déposants. À cet égard, nous avons toujours reconnu que la Caisse est l'experte en matière d'investissement et que, à ce titre, elle est en mesure de nous conseiller dans l'établissement de notre politique de placement. Nous déterminons les catégories d'actif dans lesquelles les fonds sont investis et les marges de manœuvre dont la Caisse disposera dans sa gestion active, et celle-ci rend compte de sa gestion. Il va sans dire que les échanges sont plus constructifs quand on sait ce que chacun a à faire et ce qu'on peut attendre de l'autre.

À mon avis, les rapports entre la Régie des rentes du Québec et la Caisse de dépôt et placement du Québec ont atteint aujourd'hui un niveau de maturité très satisfaisant. Bien entendu, des aspects peuvent toujours être améliorés, mais la relation est bonne, l'information financière circule bien et les discussions sont franches et ouvertes.

NOUS CROYONS À L'INVESTISSEMENT RESPONSABLE



NOTRE APPROCHE

- / **ENCOURAGER LES SOCIÉTÉS DANS LESQUELLES NOUS INVESTISSONS À ADOPTER DES PRATIQUES CONFORMES AUX PRINCIPES DE LA RESPONSABILITÉ D'ENTREPRISE.**
- / **COLLABORER AVEC LES INVESTISSEURS INTERNATIONAUX À LA PROMOTION DE CES PRINCIPES ET À L'ÉLABORATION DE MOYENS POUR LES TRADUIRE DANS LA RÉALITÉ.**

C'est d'abord dans l'exercice de notre métier, l'investissement, que nous pouvons démontrer l'engagement de la Caisse à l'égard de la responsabilité d'entreprise et contribuer à répandre cette approche. Nous sommes d'ailleurs convaincus que la bonne gouvernance, le respect de l'environnement et le soutien au développement de la collectivité influent positivement sur la rentabilité et la pérennité des entreprises.

NOS PRINCIPALES RÉALISATIONS

1.

UNE POSITION CLAIRE ET L'EXERCICE DU DROIT DE VOTE

À MESURE QUE L'ACTIF PRENAIT DE L'IMPORTANCE, LA CAISSE A DIVERSIFIÉ SES INVESTISSEMENTS POUR AUGMENTER LE RENDEMENT ET DIMINUER LE RISQUE.

C'est ainsi qu'elle est devenue actionnaire d'un nombre important d'entreprises au Québec, au Canada et dans plusieurs régions du monde. Elle s'est donné un cadre pour jouer adéquatement ce rôle, en particulier pour ce qui touche l'exercice de son droit de vote, moyen privilégié d'intervention de l'actionnaire. Ce cadre a l'avantage de faire connaître clairement sa position à l'égard des questions de gouvernance.

LA CAISSE FAVORISE :

- / l'indépendance des membres du conseil d'administration et leur nomination selon un profil d'expertise et d'expérience;
- / la séparation des fonctions de président du conseil et de chef de la direction;
- / l'évaluation régulière par le conseil de son travail et de celui de chacun de ses membres;
- / la révision de la rémunération des dirigeants en fonction des résultats de l'entreprise;
- / les mesures permettant aux actionnaires minoritaires de présenter des résolutions à l'assemblée des actionnaires.

La Caisse exerce systématiquement son droit de vote selon les lignes directrices définies dans sa Politique sur l'exercice du droit de vote. L'analyse des résolutions et la prise de position représentent un travail considérable puisqu'elle est actionnaire de plus de 3000 entreprises canadiennes, américaines et autres. Près de 20 000 résolutions sont ainsi examinées annuellement et chacune fait l'objet d'un vote.

Les résolutions émanant de la direction des entreprises portent majoritairement sur des questions de gouvernance. Les quelques centaines de résolutions présentées chaque année par des actionnaires, surtout aux États-Unis, ont le plus souvent trait à la gouvernance, mais un bon nombre sont liées à des enjeux environnementaux et sociaux.

Enfin, la teneur des votes est rendue publique dans le site Internet de la Caisse (www.lacaisse.com).



DES CRITÈRES AUTRES QUE FINANCIERS

Avant d'investir dans une entreprise, ou lors des suivis périodiques des investissements, les gestionnaires de portefeuille de la Caisse analysent systématiquement la situation financière et le niveau de risque assumé. Ce processus inclut maintenant des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance.

Dans le cadre de leurs analyses, les gestionnaires de portefeuille ont souvent l'occasion d'échanger avec les entreprises. Ils en profitent pour leur faire connaître l'importance que la Caisse accorde à la responsabilité d'entreprise. Ils prennent également connaissance des rapports, bilans et autres documents que les entreprises ont produits sur ce sujet.

La conformité à la réglementation en vigueur dans le pays où est inscrite l'entreprise est aussi évaluée.

Le conseil d'administration et les déposants reçoivent régulièrement un rapport sur l'exercice du droit de vote. Un bilan annuel est aussi présenté, avec la liste des principaux sujets sur lesquels la Caisse s'est prononcée et des exemples des positions prises.

DIALOGUE ET COLLABORATION

La Caisse privilégie le dialogue avec les entreprises dans lesquelles elle investit, en vue d'améliorer leur bilan social. À l'occasion, si la performance de l'entreprise dans ce domaine n'est pas satisfaisante, la Caisse pourrait déposer des propositions à l'assemblée des actionnaires. Ultimement, l'investissement peut être retiré lorsque le dialogue devient stérile.

Par ailleurs, l'exercice systématique et transparent du droit de vote incite de plus en plus de dirigeants d'entreprises à consulter la Caisse sur des projets de résolutions, avant qu'elles ne soient soumises aux actionnaires. Il s'agit là d'une évolution qui confirme l'efficacité de l'approche adoptée.

LA POLITIQUE SUR L'INVESTISSEMENT SOCIALEMENT RESPONSABLE

Cette nouvelle politique vient compléter la Politique sur l'exercice du droit de vote.

PRINCIPES GÉNÉRAUX :

- / La Caisse favorise une approche proactive, basée sur le dialogue avec les dirigeants d'entreprises concernant les enjeux de l'investissement responsable.
- / Elle préconise une approche globale et suffisamment souple pour convenir à l'ensemble de ses déposants.
- / Elle encourage ses pairs à influencer positivement le bilan social des entreprises dans lesquelles ils investissent.
- / La Caisse s'attend à ce que les entreprises dans lesquelles elle investit :
 - / respectent les droits et libertés fondamentaux enchâssés dans les lois et interdisent toute discrimination ;
 - / respectent les droits des travailleurs, leur offrent un environnement sain et sécuritaire, et interdisent toute forme de mauvais traitement ou de travail forcé ;
 - / adoptent des pratiques qui respectent et protègent l'environnement dans lequel elles exercent leurs activités ;
 - / respectent les collectivités dans lesquelles elles exercent leurs activités et favorisent leur développement.

PRINCIPES PARTICULIERS :

- / La Caisse tient compte des politiques et principes de régie mis en place dans les entreprises.
- / Elle appuie les mesures qui permettent aux actionnaires minoritaires de présenter certaines résolutions à l'assemblée des actionnaires.
- / Elle adhère aux principes de l'Organisation internationale du travail.
- / Elle encourage :
 - / la divulgation d'information sur les pratiques des entreprises en matière environnementale ;
 - / la divulgation de renseignements en matière de contributions politiques, en précisant qu'elle n'est pas favorable à de telles contributions ;
 - / les contributions et autres engagements de nature philanthropique.
- / Elle privilégie l'exercice actif du droit de vote comme principal mode d'intervention, en analysant cas par cas les propositions d'actionnaires à caractère socialement responsable.

UNE DÉMARCHE PROGRESSIVE

L'intégration des critères sociaux, éthiques et environnementaux dans les modèles d'analyse de la performance des entreprises n'est pas terminée. Les indicateurs sont parfois insuffisamment définis, ou se présentent sous une forme qualitative, difficile à valider et à évaluer.

Néanmoins, à la Caisse, les étapes suivantes ont été franchies :

- / Le processus d'analyse préalable à un investissement dans une entreprise inclut systématiquement l'examen des enjeux environnementaux, sociaux et de gouvernance.
- / Les aspects les plus importants à prendre en considération sur ces trois sujets ont été établis.

- / Les gestionnaires de portefeuille ont reçu la formation appropriée.
- / Les sources et mécanismes d'information ont été précisés. Un outil de suivi de la performance sociale des entreprises a été mis au point pour déterminer les situations demandant une attention particulière.

L'intégration des critères non financiers se poursuivra avec le développement d'outils de mesure de la performance et des risques associés aux divers aspects de l'investissement responsable. L'approche pourra être ensuite appliquée dans d'autres portefeuilles.

2.

LA PARTICIPATION À LA CONCERTATION INTERNATIONALE

DEPUIS DE NOMBREUSES ANNÉES, LA CAISSE INCITE LES ENTREPRISES DANS LESQUELLES ELLE INVESTIT À DÉVELOPPER UNE VISION PLUS LARGE DE LEUR RESPONSABILITÉ.

Cependant, le passage des principes à la réalité ne se fait pas du jour au lendemain. Adopter une approche de développement durable exige, en effet, des efforts importants de la part des entreprises, alors que les outils d'évaluation de la performance à cet égard sont encore incomplets.

Dans ce contexte, la concertation des grands investisseurs peut s'avérer un moyen efficace d'accélérer le mouvement. Voilà pourquoi la Caisse s'y est résolument engagée.

ADOPTION DES PRINCIPES DE L'ONU

Le 27 avril 2006, la Caisse a adhéré officiellement aux *Principes d'investissement responsable* (PRI), une initiative de l'ONU. Elle faisait partie de la première vague d'investisseurs institutionnels à y souscrire.

Provenant de plus d'une vingtaine de pays, les signataires s'engagent à utiliser leur pouvoir d'influence pour faire évoluer les entreprises vers une plus grande responsabilité sociale.

LES ENGAGEMENTS DES PRINCIPES D'INVESTISSEMENT RESPONSABLE DE L'ONU :

- / Nous prendrons en considération les facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) dans le processus d'analyse et de décision en matière d'investissement.
- / Nous serons des actionnaires actifs et prendrons en considération les facteurs ESG dans nos politiques et pratiques de placement.
- / Nous demanderons aux entités dans lesquelles nous investissons de publier l'information appropriée sur les facteurs ESG.
- / Nous favoriserons l'acceptation et l'application des principes dans l'industrie de l'investissement.
- / Nous nous efforcerons ensemble d'accroître notre efficacité dans l'application des principes.
- / Nous rendrons compte individuellement de nos activités et de nos progrès dans l'application des principes.

La Caisse siège à un des comités mis en place par le conseil des PRI et participe activement aux travaux sur la mise en œuvre des principes. Elle est persuadée que cette initiative sera un facteur majeur de changement dans son domaine d'activité.

Plus d'une centaine d'investisseurs, gestionnaires et consultants ont déjà adhéré aux principes. Ensemble, ils gèrent des actifs de l'ordre de 6000 milliards de dollars, ce qui leur donne un pouvoir d'influence considérable.

ADHÉSION AU CARBON DISCLOSURE PROJECT

Le 4 octobre 2006, à l'occasion de la présentation du rapport du *Carbon Disclosure Project* pour les entreprises canadiennes, la Caisse a joint les rangs de ce regroupement de plus de 200 investisseurs mondiaux gérant les actifs de 30 000 milliards de dollars.

Le but de cette coalition est d'amener les entreprises à divulguer les données sur les émissions de gaz à effet de serre générées par leurs activités et les mesures qu'elles prennent pour les réduire.

Les rapports annuels¹ publiés par le secrétariat de la coalition analysent et résument les réponses des grandes entreprises de tous les secteurs, qui augmentent régulièrement depuis le lancement du projet, en 2000. L'information permet la prise en compte de ce facteur lors de la décision d'investissement.

Le président et chef de la direction ainsi que le chef de la Direction du placement sont intervenus auprès des dirigeants d'une centaine d'entreprises canadiennes dont la Caisse est actionnaire pour les inciter à faire preuve de transparence à cet égard.

PARTICIPATION À DES ÉVÉNEMENTS INTERNATIONAUX

Consciente du rôle qu'elle peut jouer en tant qu'investisseur international, la Caisse participe à divers événements. Elle était présente notamment au forum sur la responsabilité sociale des entreprises dans les pays à faible gouvernance et les zones de conflits, organisé par l'ONU. Un sujet qui, il va sans dire, préoccupe de plus en plus la communauté financière internationale.

¹ Les rapports annuels du *Carbon Disclosure Project* peuvent être consultés à l'adresse www.cdproject.net.

**LA RESPONSABILITÉ D'ENTREPRISE,
FACTEUR DE RENTABILITÉ**

Comme gestionnaire de portefeuille, j'ai toujours fondé mes décisions d'investissement sur une connaissance approfondie des entreprises : de leur bilan financier, bien sûr, mais aussi de leurs règles de gouvernance et de leurs activités. Le fait que je sois spécialisé dans le secteur des mines et des pâtes et papiers m'a aussi amené à examiner de près l'impact de ces industries sur l'environnement.

**AVEC LE TEMPS, JE SUIS DE PLUS EN PLUS
CONVAINCU QUE LE COMPORTEMENT D'UNE
ENTREPRISE À L'ÉGARD DE L'ENVIRONNEMENT,
DES COLLECTIVITÉS, DE SES ACTIONNAIRES ET
DE SES EMPLOYÉS A, TÔT OU TARD, UN EFFET
SUR SA RENTABILITÉ.**

Comme la plupart des entreprises canadiennes ont des projets à l'étranger, je porte aussi une attention particulière au respect des lois et règlements des pays concernés et aux relations avec les populations locales.

J'ai accueilli avec intérêt la Politique d'investissement socialement responsable parce qu'elle m'apporte un encadrement rigoureux et de nouveaux outils. Elle facilite les contacts que j'ai avec les dirigeants d'entreprises pour obtenir des éclaircissements et leur faire des suggestions. Au besoin, je peux rappeler la position de la Caisse pour inciter une entreprise à bonifier ses pratiques et à assumer sa responsabilité sociale.



STEPHEN KIBSEY
Gestionnaire principal de portefeuille
Caisse de dépôt et placement du Québec

NOUS SOUTENONS LE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE DU QUÉBEC



NOTRE RESPONSABILITÉ

CONTRIBUER AU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE DU QUÉBEC PAR :

- / DES RENDEMENTS QUI ASSURENT LA PÉRENNITÉ DES RÉGIMES DE RETRAITE ET D'ASSURANCE;
- / DES INVESTISSEMENTS DANS LES ENTREPRISES, LE MARCHÉ IMMOBILIER ET LE MARCHÉ OBLIGATAIRE;
- / LES RETOMBÉES DE NOS ACTIVITÉS SUR L'ÉCONOMIE ET SUR LA PLACE FINANCIÈRE.

La Caisse a comme mission de rechercher le rendement optimal pour ses déposants, tout en contribuant au développement économique du Québec. Ce deuxième volet de notre mission traduit l'obligation pour toute entreprise responsable de fournir un apport substantiel à la société dans laquelle elle s'insère.

Très active sur les marchés internationaux, la Caisse demeure solidement ancrée au Québec; ses portefeuilles d'actions et d'obligations en témoignent. Elle tire aussi profit de sa connaissance des marchés québécois pour investir. De plus, elle fait bénéficier les différents acteurs économiques de son expertise, de ses réseaux et de son leadership.

NOS PRINCIPALES RÉALISATIONS

1.

DES REVENUS POUR LES DÉPOSANTS

DE BONS RENDEMENTS AUGMENTENT LES REVENUS DES DÉPOSANTS ET CONTRIBUENT AINSI À LA CRÉATION DE RICHESSE. C'EST LA CONTRIBUTION LA PLUS MARQUANTE DE LA CAISSE AU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE DU QUÉBEC.

Les rendements profitent directement à la grande majorité des Québécois, puisque ceux-ci participent à l'un ou plusieurs des régimes de retraite et d'assurance déposants.

PERFORMANCE FINANCIÈRE DE LA CAISSE

La Caisse se classe depuis plusieurs années parmi les meilleurs gestionnaires de fonds au Canada. Selon une compilation réalisée en 2006 par RBC Dexia Services aux Investisseurs, le rendement moyen des trois dernières années s'est élevé à 13,8 %, un résultat atteint par seulement 5 % des grandes caisses de retraite canadiennes.

Cette performance est attribuable, entre autres, à la taille de son actif et à l'expertise qu'elle a développée par sa gestion active. Elle est ainsi en mesure de déployer des montants substantiels dans des investissements comme le placement privé, les infrastructures et l'immobilier, qui offrent des rendements élevés tout en présentant un niveau de risque acceptable.

2.

DU FINANCEMENT ET UN ACCOMPAGNEMENT POUR LES ENTREPRISES QUÉBÉCOISES

DANS SA RECHERCHE DU MEILLEUR RENDEMENT, LA CAISSE INVESTIT DANS LES ENTREPRISES DU QUÉBEC. LES SOMMES QU'ELLE MET À LEUR DISPOSITION, PRINCIPALEMENT PAR L'INTERMÉDIAIRE DE FONDS, SONT EN CROISSANCE.

Par ailleurs, l'environnement financier se modifie constamment et les besoins des entreprises évoluent. Ainsi, au Québec comme dans l'ensemble des marchés, les capitaux sont maintenant abondants et la concurrence est devenue plus vive pour les investisseurs. Dans ce contexte, la Caisse adapte sa stratégie, tout en poursuivant les mêmes objectifs :

- / exercer un leadership dans le financement des activités économiques ;
- / agir comme catalyseur de changement pour accroître l'offre de capital dans les secteurs où elle est insuffisante ;
- / identifier avec des partenaires les occasions d'investissement ;
- / assurer une vigie au profit des moyennes entreprises en transition vers l'économie mondiale.

Dans le contexte actuel, les grandes entreprises québécoises peuvent obtenir, à des conditions avantageuses et souples, du financement dans les marchés canadiens et internationaux. La Caisse joue donc à leur égard un rôle complémentaire en maintenant avec elles des liens privilégiés et en assurant un suivi attentif de leur situation. Elle demeure prête à intervenir en cas de resserrement du crédit et elle investit lorsque les occasions se présentent. Les grandes entreprises peuvent aussi profiter d'ouvertures dans les marchés internationaux par le biais de transactions auxquelles la Caisse participe. Celle-ci

met enfin à leur service son réseau d'affaires et son expertise dans la conclusion de transactions complexes.

Les moyennes entreprises, pour leur part, font face à des défis importants : concurrence des pays émergents, hausse des coûts de l'énergie, appréciation du dollar et pénurie d'employés spécialisés. Pour relever ces défis, elles doivent adapter leurs modèles d'affaires et investir pour accroître la productivité et innover.

La Caisse a mis sur pied une équipe affectée exclusivement aux moyennes entreprises. Celle-ci répond à leurs besoins en capital, soit directement, soit par l'entremise de fonds tels que le Fonds manufacturier québécois, doté d'une enveloppe initiale de 100 millions de dollars. L'investissement s'accompagne d'une aide à la gestion en période de croissance ou de transition. La Caisse joue aussi un rôle de vigie des marchés mondiaux et transmet l'information recueillie par le biais de colloques et de publications.

La petite entreprise québécoise a généralement accès au capital requis pour son développement par l'intermédiaire des banques, des fonds fiscalisés – tels que le Fonds de solidarité FTQ, Fondation et Capital régional et coopératif Desjardins – et d'organismes gouvernementaux comme Investissement Québec et la Société générale de financement. Ces intervenants possèdent pour la plupart un réseau de points de service permettant d'établir des liens de proximité avec leurs clients.

Dans ce créneau, la Caisse a opté pour le partenariat avec les acteurs financiers déjà en place. Elle est associée à la Banque de développement du Canada pour offrir du financement aux petites entreprises. La Banque a une trentaine de succursales sur le territoire québécois, une centaine au Canada, ainsi que des bureaux desservant des agglomérations plus petites et plus éloignées.

FORMATION DU CENTRE INTERNATIONAL SUR LA PROSPÉRITÉ DES ENTREPRISES DU QUÉBEC

Mis sur pied à l'initiative de la Caisse, le Centre international sur la prospérité des entreprises du Québec est un organisme sans but lucratif financé par les partenaires fondateurs et les entreprises participantes.

La mission du Centre est d'appuyer la réussite d'entreprises québécoises sur la scène internationale. Il poursuit quatre objectifs :

- / aider les dirigeants à mieux comprendre les défis de la mondialisation et à déterminer les solutions les plus pertinentes ;
- / permettre aux PME de bénéficier des expériences et des ressources de grandes entreprises ;
- / contribuer à la mise au point de modèles d'affaires adaptés à la complexité du monde actuel et à la prospérité durable des entreprises ;
- / développer un réseau d'entraide international.

ACCÈS RELÈVE

D'ici 2015, sept chefs d'entreprise sur dix au Québec prévoient se retirer des affaires. La poursuite des activités après leur départ revêt une importance cruciale, tant pour ceux qui en dépendent directement que pour l'économie en général. Le passage à une nouvelle génération de gestionnaires doit être planifié et, dans bien des cas, financé.

Précurseur dans ce domaine, la Caisse a développé Accès Relève, un produit financier spécialement conçu pour répondre à ce besoin. La Banque Nationale du Canada et la Banque Royale du Canada se sont associées par la suite pour distribuer ce produit auprès de leurs clients. La Caisse agit également pour favoriser la concertation de l'ensemble des investisseurs afin de mieux comprendre les besoins de ces entrepreneurs et de s'y adapter.

PLUS DE SOURCES DE CAPITAL DE RISQUE

Il y a quelques années, la Caisse a modifié sa stratégie en ce qui a trait au capital de risque. Plutôt que d'investir directement dans les entreprises, elle le fait dans des fonds de capital de risque, locaux ou étrangers, actifs au Québec.

Cet ajustement lui permet de bénéficier de l'expertise de gestionnaires de fonds dynamiques et de contribuer à bâtir une industrie plus concurrentielle et plus solide. Plus d'une dizaine de fonds québécois ont été créés et plusieurs fonds étrangers se sont établis au Québec. L'approche de la Caisse a été un facteur déterminant dans cette évolution.

3.

UN RÔLE DÉTERMINANT DANS LE MARCHÉ IMMOBILIER

LA CAISSE EST UN INVESTISSEUR MAJEUR DANS LE SECTEUR IMMOBILIER AU QUÉBEC. SES FILIALES SITQ ET IVANHOÉ CAMBRIDGE LUI VALENT UNE PLACE DOMINANTE DANS LE MARCHÉ DES IMMEUBLES DE BUREAUX ET DES CENTRES COMMERCIAUX ET UN PORTEFEUILLE IMMOBILIER DE PREMIÈRE QUALITÉ.

Les retombées économiques de ces activités immobilières sont de taille. Plusieurs dizaines de millions de dollars sont investis chaque année pour améliorer et agrandir le parc immobilier, et les dépenses d'exploitation dépassent les 250 millions de dollars.

Avec son important portefeuille de prêts hypothécaires, la Caisse contribue à la réalisation de projets d'envergure dans la plupart des régions du Québec : parcs d'affaires, hôtels, ensembles résidentiels et immeubles de bureaux.

En devenant l'un des dix plus grands gestionnaires d'actifs immobiliers au monde, elle a développé au Québec, avec ses partenaires et fournisseurs de services, un savoir-faire unique. Son expertise en financement immobilier est un atout additionnel pour la communauté financière d'ici. Enfin, la Caisse fait profiter le Québec de son réseau de partenaires internationaux, ce qui a attiré sur place plusieurs investissements étrangers.

Certains des projets immobiliers de la Caisse ont un effet structurant sur le milieu urbain. On n'a qu'à penser au Quartier international de Montréal, un projet phare qui a rétabli le lien entre le Vieux-Montréal et le centre des affaires et créé un pôle d'activités internationales. Le projet a suscité des investissements publics et privés majeurs. Il génère maintenant des retombées financières substantielles pour les gouvernements et les commerces du quartier.

Les interventions de la Caisse dans le domaine immobilier s'accompagnent toujours d'un souci de mise en valeur de l'environnement immédiat, de respect du patrimoine et d'efficacité énergétique. Le travail de ses gestionnaires a d'ailleurs été reconnu à plusieurs reprises par diverses distinctions.

CERTIFICATIONS VISEZ VERT PLUS POUR PLUSIEURS IMMEUBLES DE SITQ

Huit propriétés de SITQ, filiale de la Caisse, ont reçu en 2007 la certification environnementale *Visez vert Plus*, seule norme canadienne pour les immeubles existants, octroyée par l'Association des propriétaires et administrateurs d'immeubles du Canada (BOMA) :

- / À Montréal : le 1000 De La Gauchetière, le 1981 McGill College (BNP), le 2001 McGill College, le Centre de commerce mondial et Place Ville Marie;
- / À Québec : l'Édifice de la Haute-Ville, l'Édifice Mérici et l'Édifice Price.

À la même occasion, le centre d'affaires de la Caisse à Montréal a obtenu le prix *Édifice de l'année* dans la catégorie de 500 000 pi² à 1 000 000 pi², décerné à SITQ par BOMA pour l'excellence de la gestion, la qualité des opérations, la préoccupation pour la conservation des ressources et la conscience environnementale. Ce même immeuble a été le premier au Québec à obtenir, en 2006, la certification *Visez vert Plus*.

IVANHOÉ CAMBRIDGE, CHEF DE FILE SUR LE PLAN ENVIRONNEMENTAL

Ivanhoé Cambridge, une filiale de la Caisse spécialisée en gestion de centres commerciaux, a une longueur d'avance en matière d'environnement dans son domaine. Elle voit à la récupération de la plupart des matières recyclables dans ses quelque 60 centres commerciaux au Canada. Elle se préoccupe également d'économie d'énergie en utilisant des systèmes adaptés de contrôle du chauffage, de climatisation et d'éclairage.

En 2007, le Complexe Les Ailes (Montréal) a obtenu la certification *Visez vert Plus* de BOMA, tandis que le Centre Eaton (Montréal) et le centre commercial Laurier (Québec) ont reçu la certification *Visez vert*.



/ Le 1000 De La Gauchetière, à Montréal



/ Le Centre Eaton, centre commercial, à Montréal



/ Le siège social de la Caisse, l'Édifice Price, à Québec

UNE INFLUENCE DÉTERMINANTE SUR LES MARCHÉS FINANCIERS QUÉBÉCOIS

Créée en 1965, alors que les organismes publics n'avaient pas accès à un marché financier concurrentiel, la Caisse a comblé ce besoin en achetant des obligations du Québec, d'Hydro-Québec et des commissions scolaires.

Dans les années 1970 et 1980, la Caisse a appuyé des entreprises québécoises qui éprouvaient des difficultés à financer leurs projets d'expansion. Elle a ainsi contribué à la création d'un noyau d'entreprises qui ont connu une croissance exceptionnelle : RONA, Transcontinental, Alimentation Couche-Tard ou, plus récemment, le groupe Garda, pour ne nommer que celles-ci.

Dans les années 1980, profitant d'un marché moins concurrentiel, la Caisse a commencé à bâtir un portefeuille immobilier qui la place maintenant parmi les grands investisseurs dans ce secteur.

4. DES RETOMBÉES BÉNÉFIQUES POUR L'ÉCONOMIE ET LA PLACE FINANCIÈRE DU QUÉBEC

LES ACTIVITÉS DE LA CAISSE ONT, DIRECTEMENT ET INDIRECTEMENT, DES RETOMBÉES NON NÉGLIGEABLES POUR L'ÉCONOMIE.

Ainsi, la Caisse est un pourvoyeur d'environ 900 emplois, auxquels s'ajoutent les quelque 1600 emplois de ses filiales SITQ et Ivanhoé Cambridge. À elle seule, sans compter ses filiales, elle distribue chaque année près de 115 millions de dollars en salaires. Les quelque 40 millions de dollars en contrats de services professionnels qu'elle accorde permettent le développement et le maintien d'expertises spécialisées chez ses fournisseurs.

Ces montants, auxquels s'ajoutent d'autres frais d'exploitation, comme les dépenses liées aux locaux, matériels, fournitures et abonnements, sont autant de contributions directes à l'économie québécoise. Plus de 80 % des dépenses de fonctionnement de la Caisse sont effectuées au Québec.

Par sa présence et son rayonnement, la Caisse contribue à maintenir la vocation financière de Montréal. D'ailleurs, la Caisse abrite une concentration de professionnels qui lui a longtemps valu la réputation de pépinière de talents pour le secteur financier.

Aujourd'hui, la Caisse est un intervenant majeur sur la place financière québécoise et montréalaise par le savoir-faire de ses professionnels, ainsi que par l'envergure et le haut niveau de spécialisation de ses activités : placements privés, fonds de couverture, immobilier. Elle possède une expertise en ingénierie financière de calibre international et plusieurs de ses spécialistes publient les résultats de leurs recherches dans les grandes revues spécialisées.

Elle contribue également au développement du secteur financier par des ententes de service avec des gestionnaires de portefeuilles et des investisseurs externes, ce qui lui permet par ailleurs de bénéficier d'une expertise complémentaire dans certains secteurs.

De plus, elle participe à diverses initiatives pour générer de nouvelles activités financières. Par exemple, la Caisse a soutenu la Bourse de Montréal dans sa réorientation réussie dans le marché des produits dérivés et l'appuie dans le développement du Marché climatique de Montréal (MCeX).

L'élargissement de l'offre de produits financiers, comme Accès Relève, ainsi que l'attraction de nouvelles sources de capital de risque font également partie de ses contributions.

Enfin, la Caisse collabore à l'avancement des connaissances et au rayonnement des secteurs de l'économie et des finances par son soutien à des événements d'envergure et par divers appuis au milieu universitaire.

FAIRE LE LIEN ENTRE LE TALENT D'ICI ET LES GRANDS MARCHÉS

**AVANT DE PRENDRE LA DIRECTION DE RHO,
UN FONDS DE CAPITAL DE RISQUE, NOUS
AVONS L'UN ET L'AUTRE CRÉÉ ET GÉRÉ DES
ENTREPRISES AU CANADA OU À L'ÉTRANGER.
C'EST CE QUI NOUS PERMET DE PARLER LE
MÊME LANGAGE QUE LES ENTREPRENEURS
ET DE COMPRENDRE LEUR SITUATION.**

Les grands investisseurs ont plus de difficulté à établir une relation efficace et profitable avec les entreprises en phase de démarrage. La Caisse l'a bien saisi et favorise la création de fonds comme le nôtre, qui se démarquent dans leur créneau par leur expertise et leur réseau international. Dans notre cas, ce sont les technologies de l'information. Nous nous intéressons aux entreprises qui mettent en marché des produits novateurs, dans de nouvelles catégories, en utilisant la vidéo et le laser, par exemple.

On constate tous les jours la créativité des Québécois dans ces domaines et notre ambition est de faire le pont entre le talent que l'on trouve ici en abondance et les grands marchés, aux États-Unis et ailleurs. Nous voulons aussi que chaque entreprise que nous aidons dans son développement devienne une pépinière de nouveaux entrepreneurs, le succès créant le succès. Ça se fait ailleurs : pourquoi pas ici ?



JEFF GRAMMER ET ANTOINE PAQUIN
Partenaires
Rho Canada

NOUS MISONNONS SUR NOS EMPLOYÉS



NOTRE RESPONSABILITÉ

RASSEMBLER NOTRE ÉQUIPE AUTOUR DE LA MISSION :

- / EN OFFRANT DES DÉFIS ET DES POSSIBILITÉS DE DÉVELOPPEMENT ;
- / EN ADOPTANT UNE APPROCHE DE GESTION DES RESSOURCES HUMAINES BASÉE SUR DES PRINCIPES CLAIRS ET PARTAGÉS ;
- / EN MANIFESTANT UN SOUCI D'OUVERTURE ET DE COMMUNICATION ;
- / EN CRÉANT UN ENVIRONNEMENT DE TRAVAIL STIMULANT.

Dans notre domaine d'affaires, le succès dépend essentiellement de la qualité et de la mobilisation des employés. Nous nous efforçons donc d'attirer les meilleurs candidats et de réunir les conditions pour que leur talent s'exprime.

L'effectif actuel est bien formé et relativement jeune :

- / 75 % des employés sont diplômés universitaires ;
- / 70 % ont moins de 45 ans ;
- / environ 50 % d'entre eux possèdent 15 ans d'expérience et plus.

Par ailleurs, la Caisse doit composer avec une rareté de professionnels qualifiés dans son domaine. Cette rareté se traduit par une grande mobilité, en particulier chez les employés les plus spécialisés. Nous nous efforçons de mettre tout en œuvre pour maintenir le taux de roulement du personnel au plus bas.

NOS PRINCIPALES RÉALISATIONS

1.

LA CAISSE CONSACRE 3% DE LA MASSE SALARIALE AU DÉVELOPPEMENT DE SES EMPLOYÉS

UNE ENTREPRISE COMME LA CAISSE, QUI REPOSE ESSENTIELLEMENT SUR DES SAVOIRS ET DES EXPERTISES DE POINTE, DOIT ABSOLUMENT MISER SUR LA FORMATION ET LE DÉVELOPPEMENT DE SES EMPLOYÉS.

Grâce à la formation, les employés demeurent à l'avant-garde des connaissances et acquièrent les habiletés requises pour utiliser les outils et concepts nouveaux. Ils peuvent ainsi progresser dans leur travail et, éventuellement, dans leur carrière au sein de l'entreprise.

La Caisse a fait de la mise en valeur de l'expertise un élément clé de son plan stratégique. Elle y consacre un budget annuel de l'ordre de 2 millions de dollars. Chaque année, jusqu'à 40% des employés participent à au moins une activité de formation, pour un total de quelque 10 000 heures.

Pour les employés, comme pour la Caisse, il s'agit d'un enrichissement. En plus d'augmenter les compétences et de faciliter la relève, les possibilités offertes contribuent à fidéliser les employés et à distinguer la Caisse dans ses activités de recrutement.

La Caisse a mis sur pied à l'intention des nouveaux employés un programme d'intégration. Il comprend de l'information sur la structure et le fonctionnement de l'organisation, l'éthique, la gestion de l'information et la sécurité. Ce programme prévoit

également des échanges avec le président et chef de la direction et les membres de la direction.

Par ailleurs, la Caisse offre aux étudiants universitaires des stages et des bourses d'études dans les domaines de l'économie et de la finance. Elle participe ainsi à la préparation de la relève, tout en se faisant connaître dans les milieux de formation.

DES EMPLOYÉS QUALIFIÉS

75% des employés sont diplômés universitaires. Parmi eux, 33% détiennent une maîtrise et 3% un doctorat.

Quelque 130 membres du personnel détiennent le titre d'analyste financier agréé (CFA), plus d'une dizaine celui de gestionnaire de risque financier (FRM) et une centaine possèdent une maîtrise en administration des affaires (MBA).

La recherche constitue un levier de performance déterminant et elle est encouragée. Les résultats des travaux de recherche menés à la Caisse sont régulièrement publiés dans des revues spécialisées, tels le *Journal of Portfolio Management* et le *Financial Analysts Journal*.

Enfin, les professionnels de l'investissement sont appuyés par des équipes multidisciplinaires où se retrouvent des comptables, des actuaires, des ingénieurs, des avocats.

Cette concentration d'expertise ainsi que l'envergure et la complexité des dossiers traités créent un environnement de travail exceptionnel.

2.

LA CAISSE A MODIFIÉ SA GESTION DES RESSOURCES HUMAINES POUR MIEUX TENIR COMPTE DES ATTENTES DE SES EMPLOYÉS

L'APPROCHE DE GESTION DES RESSOURCES HUMAINES A ÉTÉ COMPLÈTEMENT REVUE AU COURS DES DERNIÈRES ANNÉES.

Le travail se poursuit avec la collaboration du conseil d'administration, qui en a approuvé les principes, des hauts dirigeants qui pilotent la démarche, et des employés qui participent à la définition de leurs objectifs.

Un sondage portant sur la mobilisation, mené auprès du personnel, s'est avéré un intrant important dans la définition des nouvelles orientations.

La gestion de la performance et la rémunération sont les deux premiers aspects sur lesquels les efforts ont porté.

La nouvelle approche de gestion de la performance qui en résulte repose sur trois principes : la méritocratie, la transparence et la collaboration. Dans la réalité, elle se traduit par un arrimage entre les objectifs de l'individu et ceux de l'équipe et de l'organisation, ainsi que par la reconnaissance équitable de la contribution de chaque employé. Les responsables d'équipe, qui ont un rôle important à jouer dans cette nouvelle démarche, reçoivent tout l'appui nécessaire pour s'y engager.

La rémunération a été repensée en conséquence. Au début de chaque année, des objectifs individuels clairs et mesurables sont fixés et suivis par la suite. L'évaluation des résultats détermine ensuite les rajustements salariaux et, le cas échéant, l'attribution de bonis, le tout de façon transparente et selon des règles précises.

La Caisse poursuit le travail en se penchant sur d'autres aspects jugés prioritaires, tels le cheminement professionnel, la conciliation travail-famille et l'égalité en emploi.

LA CAISSE, À L'ÉCOUTE DE SES EMPLOYÉS

Un premier sondage sur la mobilisation mené auprès de l'ensemble des employés a récolté un taux de participation particulièrement élevé de 81 %. L'indice global de mobilisation obtenu se situe dans la moyenne des 140 entreprises canadiennes ayant procédé au même exercice.

L'analyse des résultats a révélé des aspects positifs, dont une forte adhésion à la mission et à la vision de la Caisse. Les employés ont également exprimé des attentes. Quatre priorités sont ressorties des groupes de discussion tenus à la suite du sondage : la gestion de la performance, la rémunération, le cheminement professionnel et la motivation personnelle.

L'ÉGALITÉ EN EMPLOI

En conformité avec la *Loi sur l'accès à l'égalité en emploi dans des organismes publics*, la Caisse procède au recensement de ses employés.

En 2006, l'exercice a fait ressortir que 9,5 % des employés se définissent comme faisant partie d'une minorité visible et 4,9 % d'une minorité ethnique. Environ 47 % de l'effectif sont des femmes. Elles représentent 17 % de la haute direction, 30 % de la direction, 40 % du personnel professionnel et 81 % du personnel technique et de soutien.

La Caisse vise à atteindre à moyen terme un niveau de diversité au moins correspondant à celui de la société. Des mesures de sensibilisation ont été prises, en particulier en ce qui touche l'embauche de nouveaux employés.



/ De gauche à droite : Yanik Gohier, Linda Asselin, Sylvie Lepage, Boris Guin et Marielle Bouchet, de l'équipe Administration des investissements.

3.

LA CAISSE FAVORISE L'OUVERTURE ET LA COMMUNICATION AVEC SES EMPLOYÉS

LE FAIT DE BIEN COMMUNIQUER AVEC SES EMPLOYÉS RENFORCE LA COMPRÉHENSION DE LA MISSION, L'ADHÉSION AUX OBJECTIFS ET LA COHÉRENCE DES ACTIONS, EN PLUS DE CRÉER UN CLIMAT DE TRAVAIL OUVERT ET STIMULANT.

Chaque semestre, le président et chef de la direction fait le point avec les responsables d'équipe sur les objectifs d'affaires et divers autres sujets d'intérêt. Il rencontre également tout le personnel pour tracer le bilan, dresser le programme de travail et échanger sur les grands projets. À la même fréquence, l'ensemble des gestionnaires se réunit pour discuter des orientations et des priorités.

Un journal électronique est diffusé quotidiennement afin de transmettre rapidement l'information sur l'entreprise à tous les employés. Des éditions spéciales sont aussi publiées lorsqu'un événement important se produit : une transaction d'envergure, une nomination ou l'intervention publique d'un dirigeant.

Le journal est intégré au portail Intranet *CyberCaisse*, qui donne accès aux outils et à l'information d'entreprise, aux différentes politiques administratives ainsi qu'aux renseignements sur les services accessibles en ligne pour les employés.

4.

LA CAISSE MAINTIENT UN ENVIRONNEMENT DE TRAVAIL STIMULANT

DIVERS SERVICES ET ÉQUIPEMENTS SONT À LA DISPOSITION DES EMPLOYÉS ET DE LEUR FAMILLE POUR CRÉER UN ENVIRONNEMENT DE TRAVAIL DE CHOIX.

- / La garderie Le Centre des petits, qui peut accueillir jusqu'à 80 enfants d'âge préscolaire. La priorité est accordée aux enfants des employés, mais les enfants des résidents du quartier y ont aussi accès.
- / Le Centre de santé Montreal Herald fréquenté par plus de 450 employés de la Caisse et de ses filiales. Ils y trouvent des équipements pour l'entraînement individuel ou de groupe, sous la supervision de kinésiologues.

- / Un horaire d'été permettant notamment aux parents de s'adapter aux vacances scolaires.
- / Un service de prêt gratuit de bicyclettes durant la belle saison. Créé à l'initiative de la filiale SITQ, *Vélo en libre-service* est un projet conjoint de Voyagez futé, de l'Agence métropolitaine de transport et de Vélo Québec.
- / Diverses conférences et activités portant sur l'équilibre entre vies professionnelle et personnelle, le tabagisme, l'alimentation, la gestion du stress et l'environnement. Également, un programme d'aide permettant aux employés vivant des situations difficiles de recevoir un appui professionnel, en toute discrétion.

Outre ces services, il faut souligner la qualité exceptionnelle du cadre de travail. Le centre d'affaires, dont la valeur architecturale est reconnue, offre au personnel des espaces et des équipements de travail fonctionnels et ultramodernes. Le Parquet, qui fait le lien entre deux places publiques remarquables, le square Victoria et la place Jean-Paul-Riopelle, est un lieu de rassemblement pour les employés et d'ouverture sur un voisinage vivant et animé.

LES ENFANTS «TRAVAILLENT» AVEC PAPA ET MAMAN

Philippe, notre grand de cinq ans, a fait partie du premier groupe d'enfants à fréquenter la garderie *Le Centre des petits*, à son ouverture en 2003. Son petit frère Charles l'a rejoint un peu plus tard.

Comme mon épouse a un emploi au centre-ville, c'est en famille que nous partons «travailler». Nous passons ainsi plus de temps avec les enfants et, s'il y a un retard, nous n'avons pas à nous inquiéter, les enfants sont avec nous.

Ma conjointe et moi sommes très satisfaits de la garderie : le personnel est dynamique, les enfants mangent bien et l'aire de jeux sur le toit leur donne accès à l'extérieur, en toute sécurité.

Quand on devient parent, il faut s'adapter à l'horaire des enfants. À la Caisse, les patrons comprennent la situation et font en sorte qu'on puisse concilier nos deux vies.

POUR MOI, LA GARDERIE EST UN ÉLÉMENT QUI COMPTE DANS LE CHOIX D'UN EMPLOI. J'IMAGINE QU'IL EN VA DE MÊME POUR LA PLUPART DES PARENTS DE JEUNES ENFANTS.



MARTIN MONTPETIT
Gestionnaire principal de portefeuille
Caisse de dépôt et placement du Québec

NOUS CONTRIBUONS AU MIEUX-ÊTRE DE LA COLLECTIVITÉ



NOTRE RESPONSABILITÉ

CONTRIBUER AU MIEUX-ÊTRE DE LA COLLECTIVITÉ PAR :

- / UN SOUTIEN À DIVERSES INITIATIVES, PRINCIPALEMENT À CARACTÈRE PHILANTHROPIQUE;
- / UNE PARTICIPATION À LA RÉFLEXION SUR LES ENJEUX DE SOCIÉTÉ;
- / UN PARTI PRIS POUR L'AMÉLIORATION DE LA TRAME URBAINE ET DE LA VIE DE QUARTIER.

Notre volonté d'agir en entreprise citoyenne prend plusieurs formes. Nous soutenons diverses initiatives, philanthropiques et autres, par lesquelles nous cherchons à exercer une influence positive sur notre milieu.

De plus, comme la Caisse est un gestionnaire de fonds institutionnels, il est tout naturel de nous engager dans des projets liés à ce domaine, susceptibles d'avoir une incidence sur son évolution.

Par exemple, la Caisse accorde son soutien à des chaires universitaires et à l'organisation de forums sur les enjeux de société. Le respect du patrimoine dans la mise en valeur de nos immeubles et l'investissement dans le développement du Quartier international de Montréal font aussi partie de nos contributions.

NOS PRINCIPALES RÉALISATIONS

CHAIRES UNIVERSITAIRES APPUYÉES PAR LA CAISSE ET SES FILIALES

- / La Chaire Bell-CDPQ sur l'économie expérimentale de l'Université de Montréal
- / L'Observatoire SITQ du développement urbain et immobilier de l'Université de Montréal
- / La Chaire SITQ sur l'immobilier de l'UQAM
- / La Chaire Raoul-Dandurand de l'UQAM
- / La Chaire de commerce Omer DeSerres de HEC Montréal

1.

LE SOUTIEN À L'ÉDUCATION ET À LA FORMATION

LA CAISSE FAVORISE L'ÉDUCATION, LA FORMATION ET LA RECHERCHE DANS DES DOMAINES LIÉS À L'INVESTISSEMENT ET À L'ENVIRONNEMENT DES ENTREPRISES.

Dans le milieu universitaire, elle collabore à diverses activités susceptibles de stimuler l'intérêt pour ses métiers, comme les simulations boursières et les jeux du commerce. Ainsi, la Caisse a été à deux reprises l'hôte de la simulation boursière organisée chaque année par HEC Montréal; quelque 600 étudiants provenant d'une quinzaine d'universités canadiennes y participent. Elle est aussi présente depuis plusieurs années à l'activité de simulation financière organisée par l'Université Laval.

De plus, elle octroie des bourses d'études et décerne des prix visant à encourager l'excellence du journalisme économique et financier.

La Caisse a aussi été l'instigatrice du Centre international sur la prospérité des entreprises du Québec. Le Centre a comme but de soutenir et de former les dirigeants sur les enjeux de croissance auxquels leurs entreprises sont confrontées.

Enfin, elle est partenaire de Question Retraite¹, un regroupement d'organismes et d'entreprises des secteurs public et privé, qui fait la promotion de la sécurité financière à la retraite. Cet organisme sensibilise les Québécois aux questions entourant la retraite et met à leur disposition des outils pour mieux planifier cette étape de leur vie.

¹ Le site Internet de Question Retraite peut être consulté à l'adresse www.questionretraite.qc.ca.

² Les programmes de formation du Collège des administrateurs de sociétés peuvent être consultés à l'adresse www.cas.ulaval.ca/sgc/cas.

LA CAISSE, MEMBRE FONDATEUR DU COLLÈGE DES ADMINISTRATEURS DE SOCIÉTÉS²

Créé à l'initiative de la Caisse par la Faculté des sciences de l'administration de l'Université Laval, l'Autorité des marchés financiers, le ministère du Conseil exécutif et la Caisse, le Collège offre un programme de formation sur la gouvernance de sociétés. La formation est destinée aux membres de conseils d'administration d'organismes gouvernementaux, de sociétés publiques ou privées et de comités de retraite.

Fonctionnant en partenariat avec des entreprises des secteurs privé et public et des ordres professionnels, le collège fait appel à des formateurs reconnus pour leur expérience en tant qu'administrateurs de société ou spécialistes en matière de gouvernance.

PRIX SOLIDAIRES DÉCERNÉS PAR CENTRAIDE

La Caisse, ses filiales et les employés ont obtenu plusieurs prix *Solidaires*, une distinction décernée par Centraide du Grand Montréal au terme des campagnes de souscription annuelles, dans les catégories *Campagne des employés* et *Appui global*. Ils ont également été plusieurs fois finalistes.

Les prix *Solidaires* soulignent le leadership et l'engagement des bénévoles et des organisations partenaires de Centraide qui, depuis plus de quarante ans, amasse des fonds au bénéfice d'un ensemble d'organismes communautaires.

2.

LE SOUTIEN À LA VIE CULTURELLE ET LA COLLECTION D'ŒUVRES D'ART

LA CAISSE APORTE SON SOUTIEN À QUELQUES ORGANISMES CULTURELS : COMPAGNIES THÉÂTRALES, TROUPES DE DANSE, ORCHESTRES, CENTRES D'EXPOSITION ET MUSÉES.

Son aide peut se manifester par une contribution financière, mais aussi par la participation à l'organisation d'événements, le prêt de locaux pour un spectacle ou toute autre forme d'appui. Les dirigeants et les employés sont également encouragés à œuvrer pour une cause qui leur tient à cœur, dans le domaine culturel ou autre.

Depuis 2001, la Caisse constitue une collection d'œuvres d'artistes québécois de diverses disciplines : peinture, estampe, dessin, sculpture et photographie. La politique d'acquisition vise la représentation des courants artistiques depuis la fondation de la Caisse, en 1965.

Les œuvres sont exposées dans les locaux du centre d'affaires. À diverses occasions, comme les Journées de la culture, une partie de la collection est présentée au public.

3.

LE SOUTIEN AUX CAMPAGNES DE FINANCEMENT DE CENTRAIDE ET À D'AUTRES INITIATIVES PHILANTHROPIQUES

L'ENGAGEMENT DE LA CAISSE ET DE SES EMPLOYÉS ENVERS LES PLUS DÉMUNIS DE LA SOCIÉTÉ SE MANIFESTE AVEC FORCE LORS DE LA COLLECTE ANNUELLE DE FONDS AU PROFIT DE CENTRAIDE.

Sous l'impulsion du président et chef de la direction et avec la participation de l'ensemble du personnel, la campagne est devenue rassembleuse, imaginative, festive... et efficace. Les fonds amassés par les bénévoles n'ont cessé d'augmenter et, depuis 2002, la Caisse verse une somme équivalant à la contribution des employés.

Par ailleurs, la Caisse verse des dons à des fondations, principalement dans le domaine de la santé, et à des organisations caritatives.

4.

UNE RÉFLEXION SUR LES ENJEUX DE SOCIÉTÉ

LA CAISSE CONTRIBUE ACTIVEMENT À DES FORUMS SUR DIFFÉRENTES QUESTIONS CONNEXES À SON DOMAINE. PAR EXEMPLE :

- / Elle est un important commanditaire du Forum économique international des Amériques/Conférence de Montréal depuis plusieurs années. Cet événement, qui accueille chaque année des conférenciers prestigieux du monde entier, a pour mission de faciliter la discussion autour des grands enjeux économiques mondiaux. Il favorise les rencontres et les échanges entre gens d'affaires, représentants des gouvernements et organismes internationaux, universitaires et membres de la société civile.
- / Elle est partenaire du Centre Jacques Cartier, qui regroupe plus de 80 sociétés et établissements universitaires français et québécois. Elle contribue activement à l'organisation des colloques dans le cadre des Entretiens Jacques Cartier, tenus en alternance au Québec et dans la région de Lyon, en France. La relève dans les entreprises, la gouvernance et la gestion des caisses de retraite dans le contexte du vieillissement de la population sont autant de sujets qui y sont traités.
- / La Caisse organise chaque année les Journées Claude-Prieur, du nom de son premier président-directeur général. Ce rendez-vous réunit les gestionnaires de la Caisse, les représentants des déposants, des experts et des journalistes invités, dans un exercice de réflexion stratégique sur les enjeux dans le monde de l'investissement.
- / Elle crée des lieux de recherche et de réflexion de concert avec d'autres gestionnaires de caisses de retraite, au Canada et ailleurs dans le monde. Elle est un partenaire fondateur de l'International Centre for Pension Management (ICPM), affilié à l'Institut Rotman de l'Université de Toronto. Elle est membre de la direction de la Pension Investment Association of Canada (PIAC) et membre fondateur du Groupe de Montréal, un regroupement international de gestionnaires de fonds de réserve et de caisses de retraite.
- / Enfin, elle est partenaire financier et participe à l'organisation du North American Venture Capital Summit, une activité annuelle sur le capital de risque qui se tient à Québec.

5.

LA CONTRIBUTION AU PATRIMOINE URBAIN ET À LA VIE DE QUARTIER

LES INTERVENTIONS DE LA CAISSE EN MILIEU URBAIN FONT PREUVE D'UN GRAND RESPECT DU PATRIMOINE ET D'UNE VOLONTÉ DE CONTRIBUER À UN DÉVELOPPEMENT IMMOBILIER DE QUALITÉ.

En témoignent le soin qu'elle a apporté à la rénovation de son siège social et les énergies déployées pour le développement du Quartier international de Montréal, dont son centre d'affaires a été le catalyseur.

6.

LA RESTAURATION DE L'ÉDIFICE PRICE, À QUÉBEC

L'ÉDIFICE PRICE, RUE SAINTE-ANNE À QUÉBEC, ABRITE LE SIÈGE SOCIAL DE LA CAISSE, DE MÊME QUE L'APPARTEMENT DE FONCTION DU PREMIER MINISTRE DU QUÉBEC.

Ce joyau de l'art déco, construit pierre sur pierre en 1929, a récemment été l'objet de travaux d'envergure.

Les éléments architecturaux d'époque ont été préservés avec grand soin et l'immeuble a été doté de systèmes de pointe, faisant appel à des techniques innovatrices. Par exemple, grâce aux efforts combinés de SITQ et d'Hydro-Québec, cet immeuble est le seul au Québec à être exclusivement chauffé par la méthode de pierres à accumulation, un concept audacieux d'économie d'énergie.

SITQ a d'ailleurs remporté en 2002 le prix *Immeuble de l'année*, dans la catégorie Édifice historique, décerné par l'Association des propriétaires et administrateurs d'immeubles du Canada (BOMA).

7.

LA CAISSE, CHEF DE FILE DU QUARTIER INTERNATIONAL DE MONTRÉAL

LA CAISSE A LARGEMENT INFLUÉ SUR LA RENAISSANCE DU QUARTIER ET ELLE CONTINUE À CONTRIBUER À SA MISE EN VALEUR, À SON ANIMATION ET À LA MOBILISATION DES PROPRIÉTAIRES IMMOBILIERS VOISINS.

C'est sous son impulsion, avec la collaboration de nombreux partenaires montréalais, qu'a été créé en 1999 Quartier international de Montréal (QIM)³. L'objectif de cet organisme sans but lucratif est de promouvoir la vocation internationale de Montréal, notamment par l'émergence d'un quartier où se concentrent les activités internationales dans divers domaines.

L'édification du centre d'affaires est venue structurer et revitaliser le quartier en s'ajoutant à d'autres immeubles à vocation internationale tels que le Palais des congrès, le Centre de commerce mondial et le siège de l'Organisation de l'aviation civile internationale.

À l'invitation de QIM, les grands propriétaires riverains ont accepté d'investir plus de 16 millions de dollars dans les aménagements du quartier : trottoirs, rues, arbres, parcs, mobilier urbain.

La mise en commun des efforts a eu l'effet d'entraînement désiré, avec des répercussions comme la création de la place Jean-Paul-Riopelle et le réaménagement du square Victoria selon sa configuration originale. De plus, le secteur a accueilli de nombreux projets immobiliers résidentiels et hôteliers. On évalue à plus d'un milliard de dollars les investissements induits par le projet.

QIM a poursuivi son action en coordonnant le réaménagement de la rue McGill, un volet complémentaire d'envergure.

En partenariat avec d'autres commanditaires, la Caisse contribue à l'animation du secteur par l'organisation des *Midis concerts du Quartier international*. Plusieurs spectacles sont offerts par des musiciens de la relève, en alternance sur deux places publiques, le square Victoria et la place Jean-Paul-Riopelle.



/ Simulation boursière HEC Montréal sur le Parquet de la Caisse



/ Le centre d'affaires de la Caisse, au cœur du Quartier international de Montréal

LE CENTRE D'AFFAIRES⁴, UNE DES ASSISES DU QUARTIER INTERNATIONAL

La construction du centre a permis de lever un obstacle à la revitalisation de ce secteur du centre-ville. En effet, l'autoroute Ville-Marie y sectionnait la trame urbaine. Jetant un pont au-dessus de cette tranchée, le centre a recréé le lien entre le Vieux-Montréal et le quartier des affaires.

Inauguré en 2003, l'édifice de la Caisse possède une architecture unique, saluée par plusieurs prix en architecture, en aménagement, en ingénierie et en design d'intérieur.

Parmi tous les sites qui auraient pu l'accueillir, celui-ci a été retenu, entre autres, pour son apport stratégique au développement urbain.

PRIX MÉRITÉS PAR LE PROJET DU QUARTIER INTERNATIONAL DE MONTRÉAL

Le projet d'aménagement du Quartier international de Montréal a reçu plus d'une vingtaine de distinctions dans le cadre de concours locaux et internationaux. Non seulement ce projet fait l'unanimité, mais il a remporté les honneurs dans plusieurs domaines, dont l'architecture, l'urbanisme, l'immobilier, le tourisme, l'ingénierie, la culture, le design et la gestion.

³ On peut obtenir plus de renseignements sur le projet et sur l'organisme Quartier international de Montréal à l'adresse www.qimtl.qc.ca.

⁴ On peut obtenir plus de renseignements sur le Centre CDP Capital à l'adresse www.centrecdpcapital.com.

UNE CONTRIBUTION TANGIBLE DE LA CAISSE À SON MILIEU

J'AI LA CHANCE D'AVOIR ÉTÉ ASSOCIÉ AU DÉVELOPPEMENT DU QUARTIER INTERNATIONAL DÈS LE DÉPART, AVEC MES COLLÈGUES ARCHITECTES RENÉE DAOUST ET RÉAL LESTAGE, ET DE PARTICIPER À CE SUCCÈS COLLECTIF QUI CONTRIBUE AUJOURD'HUI AU RAYONNEMENT DE MONTRÉAL.

C'est un bel exemple de ce qui peut être accompli lorsque tous les acteurs se mobilisent autour d'une idée forte, d'un projet inspirant et structurant. Il démontre aussi que nous possédons chez nous l'expertise et le talent nécessaires pour réaliser des projets comparables à ce qui se fait de mieux dans les grandes villes du monde.

Le résultat est exceptionnel et le tout a été achevé dans le temps prévu, sans dépassement de coûts. Nous avons fait la preuve qu'il était possible de viser haut, sans faire de compromis en cours d'exécution. Comme je le répète souvent, nous n'avions pas les moyens de faire « ordinaire ».

Derrière ce succès et ses retombées économiques au-delà de toute attente, il y a le leadership de la Caisse et sa volonté d'apporter une contribution tangible à son milieu. Les dirigeants de l'époque, Jean-Claude Scraire et Jean-Claude Cyr, voyaient dans l'immobilier un produit d'investissement dont la valeur s'apprécie avec l'amélioration de l'environnement. Ils croyaient aussi que les grandes institutions, tout en poursuivant leurs objectifs, doivent enrichir le patrimoine collectif.

L'engagement de la Caisse ne s'est pas démenti par la suite et il s'est avéré « contagieux ». À une première phase réussie en a succédé une deuxième, maintenant complétée, et de nouvelles perspectives s'ouvrent présentement à nous.



CLÉMENT DEMERS
Directeur général
Quartier international de Montréal

Cette publication est disponible dans notre site Internet : www.lacaisse.com
This publication is also available in English on the website.

Dépôt légal – Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2008

Produit par l'équipe des Communications corporatives, février 2008



BUREAU D'AFFAIRES

Centre CDP Capital
1000, place Jean-Paul-Riopelle
Montréal (Québec) H2Z 2B3
Téléphone : 514 842-3261
Télécopieur : 514 847-2498

SIÈGE SOCIAL

Édifrice Price
65, rue Sainte-Anne, 14^e étage
Québec (Québec) G1R 3X5
Téléphone : 418 684-2334
Télécopieur : 418 684-2335